



COMMUNE DE RENNAZ
Municipalité
Route d'Arvel 10
1847 Rennaz

AVIS A LA POPULATION

N/réf : 43.03

Rennaz, le 25 août 2022

Chantier de la réhabilitation de la traversée du Village – étape 3

En raison des travaux de la traversée du Village, nous vous informons qu'il ne sera plus possible d'utiliser les places de parc publiques de la route du Village, **tronçon en bleu sur le plan** :

du 4 septembre au soir jusqu'au 31 octobre 2022



Les détenteurs des véhicules habituellement stationnés sur ces places sont priés d'utiliser en premier les places blanches libres du village, puis le terrain entre l'école et la Maison de commune.

Pour l'utilisation de ce **parking provisoire officiel (en orange sur le plan)**, il est demandé de mettre en évidence soit le macaron officiel, soit le disque de stationnement valable pour une durée de 3h00.

Les clients du restaurant « L'Écusson Vaudois » pourront également stationner sur ce parking provisoire avec le disque de stationnement.

Des contrôles sont régulièrement effectués par les préposés RLVCR sur le territoire communal pour éviter le parcage sauvage.

Nous vous prions de bien vouloir vous conformer à la signalisation qui sera mise en place.

Nous vous remercions de votre attention.

La Municipalité